
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 13 septembre 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 13 septembre 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

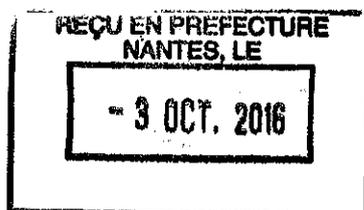
ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 13 septembre 2016
à 14H30 à La ROCHE BERNARD

PROCEZ DE LA MAIRIE
NANTES, LE

- 3 OCT. 2016

5 EAU POTABLE :

Renouvellement de la convention de vente d'eau au Syndicat « Ouest 35 »

Une convention de vente d'eau lie l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) et le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35. Les achats d'eau de ce syndicat ont progressivement augmenté au fil des ans et atteignent désormais environ 1,7 millions de m³/an en moyenne.

La convention arrivera à échéance le 31 décembre de cette année, il convient donc de la renouveler. Le projet de nouvelle convention est annexé au présent rapport. Il reprend pour l'essentiel les dispositions de la convention actuellement en vigueur :

- Même durée : 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Mêmes points de livraison : au pont d'Aucfer à Redon (extrémité du Feeder 35) et au lieu-dit « La Clôture » à Bains sur Oust (extrémité de la 2^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique) ;
- Même débit sanitaire : 3 000 m³/j ;
- Même débit souscrit : 300 m³/h ;
- Mêmes modalités de facturation, directement issues du contrat de Délégation de Service Public attribué à la Sepig le 1^{er} janvier 2009, pour une durée de 15 ans.

Des possibilités de renégociation ont toutefois été incluses, pour tenir compte notamment :

- De la fin du contrat de Délégation de Service Public le 31 décembre 2023, qui entrainera de fait, quelle que soit la décision prise par le Conseil pour la suite, de nouvelles conditions tarifaires ;
- De la réalisation du 3^{ème} tronçon de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (envisagée à l'horizon 2020), qui entrainera de nouvelles conditions de livraison d'eau : modification des points de livraison, des débits souscrits, des débits sanitaires, fonctionnement possible dans les deux sens

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'IAV approuve le projet de nouvelle convention de vente d'eau au Syndicat Ouest 35 proposé en annexe.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

